

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULE DU POSTE

Médecin de veille sanitaire

Famille professionnelle : Médecin de Santé Publique

Emploi-type : Conseiller expert en santé publique et environnementale (SAN-40-A) et gestionnaire d'alertes et d'urgences sanitaires (SAN-100-A)

Niveau d'emploi : Cadre A

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Site : Siège Lyon* Siège Clermont-Ferrand Délégation départementale

*Site d'affectation préférentiel

Direction : santé publique – direction déléguée veille et alertes sanitaires

Pôle : Pôle Régional de veille Sanitaire

Service/Unité :

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

Enjeux/Missions du service d'affectation

La loi donne missions aux Agences régionales de santé (ARS) d'organiser la veille sanitaire et de garantir la sécurité sanitaire des populations. En Auvergne-Rhône-Alpes, le pôle régional de veille sanitaire placé au sein de la direction déléguée veille et alerte sanitaires de la direction de la santé publique en est un acteur pivot.

La mission de veille sanitaire consiste à prévenir la survenue des épidémies ou d'en limiter l'impact quand elles sont constituées. Pour cela, outre le traitement des signalements de maladies à potentiel épidémique dont les maladies à déclaration obligatoire, la cellule mène des actions visant à faciliter et favoriser le signalement, améliorer la coordination et la synergie des acteurs de veille sanitaire dans la région, et développer des outils et mesures de prévention des épidémies pour protéger la santé des populations.

La mission de veille sanitaire est assurée au sein de chacune des 12 délégations départementales de l'ARS qui assurent la permanence du traitement des signaux en mutualisant leur personnel médical et infirmier au travers d'un découpage en 3 secteurs de veille sanitaire. Le pôle régional de veille sanitaire en assure la coordination.

Effectif du service : 4 personnes

2 médecins (dont 1 responsable du pôle)

1 infirmière

1 assistante

DESCRIPTION DU POSTE

Activités principales :

1 – VEILLE SANITAIRE

Gestion des maladies à déclaration obligatoire et des alertes sanitaires sur le secteur comprenant les départements suivants : **Ain- Allier- Cantal -Rhône-Puy-de-Dôme (Grand-Secteur).**

**Le médecin assure une permanence médicale partagée sur le Grand secteur (3 médecins)
En collaboration avec les infirmières et assistantes présentes sur le Grand secteur, le médecin assure les missions suivantes :**

- validation des signalements pour le territoire
- investigations et mise en place des mesures adaptées à leur gestion
- suivi de dossiers relatifs à la veille sanitaire
- participation au fonctionnement de la plateforme de réception et d'analyse des signaux et au déclenchement des alertes sanitaires en lien avec la Cire

De manière ponctuelle, en cas de besoin, le médecin participe à la permanence médicale sur les autres secteurs de la région

2. ACTIVITES DE MANAGEMENT DE LA VEILLE SANITAIRE

Le médecin appuie le responsable du pôle régional de veille sanitaire dans ses missions

- il contribue à la coordination du pôle régional de veille sanitaire et à la coordination du traitement des alertes le nécessitant.
- En cas d'absence du responsable du pôle, il le supplée dans ses fonctions.
- Il participe à l'encadrement des internes de santé publique du PRVS

Le médecin participe au management fonctionnel des équipes de veille sanitaire du grand secteur

- anime des temps d'échange et organise la circulation de l'information au sein des équipes de la veille sanitaire du Grand-secteur (Ain- Allier- Cantal - Rhône-Puy-de-Dôme).
- apporte le soutien professionnel (expertise technique, résolution de problèmes ...) au personnel de veille sanitaire du Grand secteur
- encadre fonctionnellement les infirmières et les assistantes sur la gestion des signaux

3 – PARTICIPATION AU POINT FOCAL REGIONAL (PFR)

Le médecin participe aux permanences du PFR. A ce titre il

- appuie l'assistante en charge de la réception et de la régulation des signaux. A ce titre il contribue à l'analyse et à la régulation des signaux reçus par le PFR dans le champ de compétence de l'ARS
- déclenche l'alerte des services gestionnaires dès lors que le signal reçu le nécessite
- valide les signalements remontés au Corruss

4 – ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PRVS ET DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

- Le médecin contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de travail notamment :
- à l'élaboration d'outils de gestion des signaux,
- à l'animation des partenaires de la veille sanitaire, notamment de l'Ain en tant référent pour la délégation départementale
- à la formation à la veille sanitaire et à l'astreinte
- Le médecin est référent régional du PRVS sur une ou plusieurs thématiques de veille sanitaire qui seront définies en fonction de ses compétences et des besoins régionaux (exemple infections associées aux soins, tuberculose multi-résistante,)

5- PLANS DE SECOURS

- le médecin contribue à la préparation de la réponse aux alertes sanitaires et aux situations exceptionnelles selon la thématique
- le médecin participe à la gestion des situations exceptionnelles avérées ou dans le cadre d'exercices

dans son champ de compétence

Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.

Activités annexes :

- Participe aux réunions du PRVS et aux réunions de la plateforme de veille et d'urgences sanitaires
- participe à des groupes de travail transversaux notamment sur le projet régional de santé
- Contribue à l'astreinte technique médicale régionale selon le planning élaboré.
- Participe au Collège Régional des médecins de l'ARS

Spécificités du poste / Contraintes :

Horaires contraints (permanences veille sanitaire 1 semaine sur 3 et régulation du PFR 1 jour par semaine)

Partenaires institutionnels :

EXTERNES

- Professionnels de santé hospitaliers et libéraux
- Préfet, maires, services du Conseil Général, Education Nationale, partenaires de santé publique.
- Ministère, Santé Publique France, autres institutions (CNR, services de l'Etat et agences)
- Patients dans le cadre des enquêtes épidémiologiques

INTERNES

- Délégations départementales d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- Autres pôles de la direction de la santé publique et autres directions du siège de l'ARS
- Direction de la communication

COMPETENCES REQUISES

Connaissances

	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)				
<i>Méthodes et outils relatifs à la veille sanitaire et à l'épidémiologie de terrain</i>		X		
<i>Acteurs de la santé publique (de la prévention, de la veille et de la sécurité sanitaire)</i>		X		
<i>Connaissances des maladies transmissibles</i>		X		
<i>Maîtrise des outils informatiques usuels et capacité à se former aux outils spécifiques</i>		X		

Savoir-faire

	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)				
<i>Analyser les risques, identifier et maîtriser les situations à risque dans des délais contraints</i>		X		
<i>Discerner les enjeux, anticiper et prendre des initiatives dans des domaines sensibles et dans l'urgence</i>		X		
<i>Prendre des responsabilités</i>		X		
<i>Mettre en œuvre les techniques de la communication professionnelle (stratégie de concertation et de communication)</i>		X		
<i>Utiliser des outils et des systèmes d'information spécifiques</i>		X		

Savoir-être

- Travailler en équipe*
- Faire preuve de rigueur scientifique*

<i>Capacité d'organisation et d'initiative</i>
<i>Capacité d'anticipation</i>
<i>Capacité à travailler dans l'urgence</i>

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

Lien hiérarchique : sous la responsabilité hiérarchique du directeur délégué veille et alertes sanitaires

Liens fonctionnels : interne, infirmier(ère)s et assistant(e)s du grand secteur du PRVS

Date de mise à jour : 17 Octobre 2017